



LES ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. **Inscription** : Les deux premiers cours sont dispensés gratuitement. Après ces deux séances d'essai, l'inscription, le paiement de l'adhésion et des cotisations doivent être effectués (au format papier ou en ligne). En l'absence de ces documents, l'accès aux cours sera refusé. Pour les devis ou factures, nous en faire la demande lors de l'inscription. Le prix des cours a été établi sur la base d'un forfait annuel : toute année commencée est due. La réduction famille de 10% s'applique aux fratries, parents et grands-parents à partir de 3 activités.
2. **Horaires** : Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires (sauf exception). Les horaires devront être respectés, à l'arrivée comme à la sortie (arrivée 5 min avant les cours).
3. **Tenue (danse et yoga)** : Les cours de danse et de yoga se pratiquent pieds nus et en tenue de sport. Les chaussures devront impérativement rester dans le vestiaire.
4. **Accompagnateurs** : Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne sont pas autorisés à assister aux cours. Pour préserver l'intimité des élèves, les parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les vestiaires, sauf pour les cours d'éveil et initiations.
5. **Responsabilité** : Le professeur est responsable de l'élève mineur uniquement pendant la durée du cours qu'il lui dispense. Les Ateliers Artistiques du Bruant déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur des vestiaires. Les élèves sont tenus d'avoir une assurance responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels dont ils pourraient être à l'origine.
6. **Absence élève** : Toute absence sera signalée au professeur (par SMS). Tout abandon en cours d'année sera signalé par écrit à l'Association et les cotisations resteront acquises à celle-ci, sauf sur présentation d'un certificat médical ou lors d'un déménagement à plus de 30 km.
7. **Absence professeur** : Les cours pourront dans certains cas exceptionnels être supprimés, remplacés ou reportés : maladie, accident, stage, répétition, etc... Les parents devront s'assurer que le cours a bien lieu avant de déposer leur enfant.
8. **Téléphone portable** : Les téléphones portables doivent rester éteints ou en silencieux sans vibrer pendant toute la durée de la séance et rangés dans les sacs.
9. **Comportement** : Tout comportement perturbateur nuisant au bon déroulement des cours et à la bonne ambiance de l'Association entraînera, après un avertissement écrit, une éviction sans remboursement de cotisation des personnes concernées.

COURRIEL : aab-danse-yoga@hotmail.fr

SITE INTERNET : www.ateliersartistiquesbruant.fr

FACEBOOK : AAB Saint-Porchaire